

ed, par votre contre une, sur la seconde, la réponse a été non, également par votre contre une.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Une semaine infernale écoulée dans une prison

LE PROCES WASHINGTON

Bruxelles, 20 juin. — Toute l'audience de la matinée a été consacrée à la continuation de la plaidoirie de M. Bonnevie pour la partie civile.

Bruxelles, 20 juin. — Dans l'audience de l'après-midi, l'organe de la partie civile poursuit la lecture de la correspondance de Balmaceda et de Mlle Washington.

Celui-ci, dit M. Bonnevie, pouvait-il résister à tant de tendresse et de passion ? Mais cette jeune fille, pour les besoins de la défense de son frère, a sali la mémoire de celui qu'elle aimait et elle a menti parce qu'elle croyait que les preuves de son mensonge n'existaient plus.

Les lettres dont M. Bonnevie donne lecture produisent une impression de malaise général. L'accusé reste immobile, la moque de ses lèvres allongées s'accroissant encore. L'attitude générale du public est que tout le monde paraît gêné.

L'audience est suspendue à 4 h. 35 et reprise à 4 h. 50. J'ai tenu, dit M. Bonnevie, à vous lire toutes les lettres pour que vous puissiez vous faire une idée exacte de la situation entre les deux jeunes gens.

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

M. Bonnevie. — Je n'ai pas à m'inquiéter des manifestations que vous faites faire !

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

M. Bonnevie. — Je n'ai pas à m'inquiéter des manifestations que vous faites faire !

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

M. Bonnevie. — Je n'ai pas à m'inquiéter des manifestations que vous faites faire !

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

M. Bonnevie. — Je n'ai pas à m'inquiéter des manifestations que vous faites faire !

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

M. Bonnevie. — Je n'ai pas à m'inquiéter des manifestations que vous faites faire !

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

M. Bonnevie. — Je n'ai pas à m'inquiéter des manifestations que vous faites faire !

M. Bonnevie. — A qui la faute ? Est-ce moi qui l'ai voulu ? Vous m'accusez de m'être entré dans la chambre de la jeune fille par la violence, par la force.

Quant aux avocats, je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

L'audience est reprise. La parole est continuée à M. Bonnevie.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

M. Bonnevie. — Je n'ai rien à dire sur ceux qui ont été nommés pour défendre le défendeur.

COTONS AMERICAINS. New-York, 20 juin. COURS DE CLOTURE. Table with columns for terms, New-York, and New-Orléans.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING. Roubaix-Tourcoing, 29 juin.

La situation des peignages de laines de l'agglomération est, en général, meilleure encore qu'il y a un mois et on peut la qualifier comme très satisfaisante.

Dans les filatures de laines peignées, la situation reste en général des plus satisfaisantes.

Bonne activité également dans les filatures de laines cardées.

En laines, la situation s'est légèrement améliorée cette semaine.

En décrets, bon courant d'affaires. L'Allemagne achète beaucoup. Le stock est peu important.

BULLETIN DES LAINES. Sommaire du numéro 27 juin. Table with columns for various wool types and prices.

Un journal est plus important pour les curieux quand il contient de plus intéressantes nouvelles, il est plus important pour les gens d'affaires quand il contient de plus intéressantes annonces.

SAVON DU CONGO

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX AU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y a que peu de choses à retenir de la séance de vendredi soir.

UN ABORDAGE

Paris, 20 juin. — L'Agence Havas, communiqué à deux heures cinq, la dépêche suivante :

Le bruit court qu'un abordage se serait produit dans l'après-midi, en mer, au large de la Corse ou de l'Algérie.

M. ETIENNE CHEZ M. DE BULOW. Berlin, 20 juin. — M. Etienne, ancien ministre de la guerre française, a été reçu cet après-midi à quatre heures, par le chancelier de Bulow.

LA MEDAILLE DU GENERAL MERCIER. Paris, 20 juin. — Ce soir a eu lieu salle Wagram, la remise au général Mercier de la médaille d'or offerte par souscription nationale.

EN RUSSIE. Saint-Petersbourg, 20 juin. — Le gouvernement a eu la preuve que plusieurs fonctionnaires du ministère de la guerre...

LA TURQUIE ET LES DROITS DE DOUANE. Constantinople, 20 juin. — On sait que les puissances ont consenti à ce que les droits de douane en Turquie soient majorés de 3 0/0.

UN DISCOURS DE M. JAURES. Paris, 20 juin. — La fédération socialiste de la Seine avait organisé ce soir, dans la salle du Tivoli Vauxhall, une réunion où M. Jaurès a prononcé un discours politique.

Montpellier, 20 juin. — La Chambre des mises en accusation qui devait examiner aujourd'hui les demandes de mise en liberté, provisoire de MM. Marcelin Albert, Forreuil et des autres membres du comité d'Agropolis, ne s'est pas réunie contrairement au bruit qui avait couru.

M. Jaurès accuse ensuite le parti radical d'être

Châtellier, l'inspecteur rapporteur, l'a présenté mis en lumière.

Le magistrat résumé en quelques lignes de l'œuvre des municipalités issues des élections de 1902 et de 1904.

M. Bailleul n'appartient, bien entendu, même pas à un semblant de preuve.

La minorité collectiviste a également découvert que le budget n'avait pu être bouclé que sur les 800 millions économiques.

M. Bailleul n'a pas été plus en veine lorsqu'il a prétendu, pour la dixième ou vingtième fois peut-être, que le nouvel Hôtel de Ville et la salle d'exposition, ainsi que les autres travaux...

Rien de plus contraire à la vérité, pourtant, que cette rengaine qu'on voudrait entasser dans les cervaux en la répétant à tout propos.

En effet, l'amortissement de l'emprunt exigera 260.000 francs par an alors que le futur concessionnaire d'éclairage en versera à la Ville 400.000.

M. le préfet du Nord vient de signaler à l'attention du parquet de Lille, les agissements de certaines personnes domiciliées à Roubaix...

La partie du code qui insère les contrevenants est l'article 1er de la loi du 13 juillet 1890.

C'est M. Delabé, juge d'instruction, qui est chargé de l'information de cette affaire.

Les inculpés recherchent, en effet, principalement pour les tenter par le mirage des villes lointaines d'Amérique.

M. Delabé entendit donc successivement MM. Gustave D..., 50 ans, rue Colbert; Jules B..., 49 ans, rue des Postes; Albert Q..., 47 ans, rue de Valenciennes; Jean-Baptiste W..., 43 ans, rue de l'Épaulle et D..., Grande-Place, tous domiciliés à Roubaix.

Les inculpés déposèrent à peu de chose près, tous surtout la cause de la gêne qui pèse actuellement sur la République.

PELERINAGE INTERDIT. Béziers, 20 juin. — On annonce que le gouvernement a refusé ce matin, l'autorisation du pèlerinage, à Lourdes, des paroisses de Béziers.

LES ORAGES. Belfort, 20 juin. — Au cours d'un violent orage qui s'est abattu cet après-midi sur Daujoutin, le vent a brisé des poteaux télégraphiques.

Saint-Etienne, 20 juin. — Cet après-midi une pluie de grêle est tombée sans intermittence depuis deux heures.

CHALONS-SUR-SAONE, 20 juin. — Un ouvrier du chemin de fer regardant son domicile en suivant la voie ferrée, pendant un orage a été foudroyé.

LA CONFERENCE DE LA HAYE. La Haye, 20 juin. — Un délégué russe s'est présenté chez le premier délégué russe, M. de Nélidoff et lui a demandé de recevoir une députation de trois coreiens arrivés à La Haye.

Arrestations en masse. Saint-Petersbourg, 20 juin. — Le gouvernement a eu la preuve que plusieurs fonctionnaires du ministère de la guerre...

LA TURQUIE ET LES DROITS DE DOUANE. Constantinople, 20 juin. — On sait que les puissances ont consenti à ce que les droits de douane en Turquie soient majorés de 3 0/0.

UN DISCOURS DE M. JAURES. Paris, 20 juin. — La fédération socialiste de la Seine avait organisé ce soir, dans la salle du Tivoli Vauxhall, une réunion où M. Jaurès a prononcé un discours politique.

Montpellier, 20 juin. — La Chambre des mises en accusation qui devait examiner aujourd'hui les demandes de mise en liberté, provisoire de MM. Marcelin Albert, Forreuil et des autres membres du comité d'Agropolis, ne s'est pas réunie contrairement au bruit qui avait couru.

M. Jaurès accuse ensuite le parti radical d'être

dans le même sens, bien qu'individuellement on s'entende.

Les ont déclaré en substance ne s'être jamais occupés d'émigration, mais seulement de la délivrance de billes provisoires aux personnes s'étant adressées à de se rendre en Amérique.

Après dix de leurs bons offices, les agents roubaixiens s'étaient, par suite, des premiers sans succès. MM. Gustave D... et Jean-Baptiste W... dénoncèrent 18 francs 75 par voyageur adulte et le moitié par enfant embarqué.

Agent-secrétaire de quelques agents roubaixiens, M. Jean-Baptiste W... se voyait allouer 4 ou 6 francs par personne adressée à leurs bureaux.

M. D... qui est cabaretier, se contentait pour sa part, d'autoriser D... et B... à apposer leurs tableaux réclame dans sa salle d'estaminet.

En résumé, on le voit, MM. Gustave D..., Jules B..., Albert Q... et Jean-Baptiste W... occuperaient du recrutement d'émigrants pour le compte de compagnies étrangères de navigation sans détenir l'autorisation ministérielle prescrite.

A cette affaire se trouvent également mêlés un agent de la « Red Star Line », M. Jules H..., résidant à Tournai et un certain T..., dont le nom figure dans divers papiers saisis, ainsi que l'on pense attribuer à l'individu qui le porte, d'emploi bien défini. Le personnage est, d'autre part, totalement inconnu dans la région.

Un seul des inculpés, M. Gustave D..., a fait choix d'un défenseur, qui est M. Rajat, de Lille. Des perquisitions ont été opérées; de nombreux papiers, épistoles, tableaux, tarifs, etc., saisis et dirigés sur Lille afin d'être examinés par le magistrat instructeur.

L'affaire est en la et l'instruction paraît devoir en être longue car les correspondants envoient des langues diverses et le recours à des traducteurs est devenu nécessaire.

UN DRAME DE FAMILLE

Un jeune homme tire un coup de revolver sur sa belle-mère. — Pas de victime.

Une scène dramatique, aussi rapide qu'inattendue, et qui en raison des circonstances bizarres qui l'entourent, a provoqué un vif émoi, s'est déroulée, samedi après-midi, dans une chambre de l'habitation de M. Edouard Libens, ouvrier peintre, rue Voltaire, 23.

Le jeune homme a été immédiatement arrêté.

Les renseignements fournis sur son compte ne sont point mauvais et ses amis acceptent difficilement qu'il soit l'auteur d'une tentative criminelle.

Daniel Libens avait perdu son père, il y a une vingtaine d'années, alors que celui-ci tenait un estaminet rue du Collège, 119. Il fut élevé par sa mère et son beau-père, M. Libens.

Il avait quinze ans quand la mort de sa mère le rendit orphelin. M. Libens, plus tard, se maria avec Mme Louise Vansterbrugge, âgée aujourd'hui de 50 ans, celle qui a failli hier être la victime de ce drame.

Après la mort de sa mère, nous dit-on, Daniel s'adonna de saup en temps à la boisson. Ses beaux-parents, indignés des reproches. Un jour, il y a dix ans, il s'adonna jusqu'à lancer un coup de té à Mme Libens. A la suite de cette scène, le jeu s'en donna quitta la maison. Il y revint au mois de mai dernier et demanda à reprendre son logement dans son ancienne chambre, ce qu'on lui accorda. Pourtant, les relations entre lui et Mme Libens, étaient devenues plutôt tendues. Il prenait ses repas à l'estaminet de M. Desoubrie, rue Voltaire, 12.

Préliminaires du drame. Il y a environ trois semaines son beau-père avait obtenu pour lui du travail, chez son patron, un

DERNIÈRES NOUVELLES REGIONALES

UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE A VALENCIENNES. — Une violente collision s'est produite boulevard Watteau, vendredi soir, vers huit heures et demie, entre une voiture de laitier et une automobile conduite par M. Désiré Dehon, sous-proprétaire. Le cheval fut grièvement blessé et le véhicule qui traînait sensiblement endommagé. Le conducteur en a été quitte pour la peur.

GRÈVE A SAINT-AMAND. — Les délégués qui devaient se rendre vers M. Dremieux, n'ont pu accomplir leur mission. La continuation de la grève a été votée vendredi matin, mais un grand nombre d'ouvriers n'ayant pas de réclamation à présenter, sont décidés à reprendre le travail lundi matin.

WAGON CAMBRIOLÉ A COUBERKEURE-BRANOME. — Les employés du chemin de fer français ont été surpris par quatre individus. Eugène Desjardes, Alfred Vanlerberghe, ouvriers camionniers; Joseph Dohet, ouvrier du port, et Louis Pouilly, ouvrier agricole, avaient fracturé quatre wagons pour les cambrioler. M. Harthéim, inspecteur, reçut des malfaiteurs un coup de matraque sur la tête.

LA MORT MYSTÉRIEUSE DE WAZEMMES. — M. Verwaert, à la suite des résultats de l'autopsie du cadavre de sa femme, prouvant la mort accidentelle, a été remis en liberté.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, samedi, 19 juin 1907. 3 heures soir, 15° au-dessus de zéro, 702, variable. 5 heures soir, 14° au-dessus de zéro, 702, variable. 9 heures soir, 13° au-dessus de zéro, 702, variable. Dimanche, 20 juin 1907. Minuit, 11° au-dessus de zéro, 702, variable. 2 heures matin, 11° au-dessus de zéro, 702, variable.

Nouvelles Sportives

LE CONCOURS DE L.U.C.I. Paris, 20 juin. — (Par dépêche.) — La déléguation du Congrès de l'Union Cycliste Internationale s'est réunie aujourd'hui en son Congrès. Les décisions prises ont été les suivantes: 1° Les records sans coupure avec roue à 30 centimètres seront officiellement reconnus à partir des championnats du monde 1907; 2° Les prochains championnats auront lieu à Stuttgart (Allemagne); 3° Pour 1908, le Danemark et la Hollande demandent les championnats.

AUTOMOBILISME

London, 20 juin. — Le chauffeur Edge a parcouru en 24 heures 2400 milles, soit 3840 milles, battant ainsi le record du monde.